

Nombre de membres :		L'an deux mille vingt-trois Le lundi 11 décembre à 10 H 00, le Bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Hautes- Alpes s'est réuni après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, président, Salle Serre-Ponçon à la Direction départementale – Centre Colonel Blanc à GAP.
- en exercice	5	
-		
- présents	4	
- pour	4	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT
Monsieur Daniel GALLAND
Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD → en visio
Monsieur Christian HUBAUD

Etait excusée :

Madame Chantal EYMEOUD



OBJET : Aliénations de matériels

Exposé des motifs

Le service départemental d'incendie et de secours dispose de matériels informatiques, matériels roulants ou matériels de santé devenus inutiles en raison de leur vétusté et de leur obsolescence.

Ces matériels ont fait l'objet, soit d'acquisition par le service départemental d'incendie et de secours, soit d'une mise à disposition dans le cadre des conventions de transfert de compétence en matière d'incendie et de secours.

Il convient donc de procéder à leur aliénation.

Leurs références sont les suivantes :

1°. Les matériels informatiques

TYPE	MARQUE	MODELE	N° DE SERIE	Inventaire
PC	HP	PROBOOK 450 G3	5CD6132VCD	2016-0077
PC	HP	PROBOOK 450 G3	5CD6132VGG	2016-0077
PC	HP	PROBOOK 450 G3	5CD6132DGW	2016-0077
PC	HP	PROBOOK 470 G3	5CD6180MRW	2016-0077
PC	HP	PROBOOK 470 G3	5CD6180MT2	2016-0077
PC	HP	PROBOOK 470 G3	5CD7150W49	2017-0084
PC	HP	PROBOOK 470 G2	CND5106KS5	2015-0097

TYPE	MARQUE	MODELE	N° DE SERIE	Inventaire
PC	HP	ELITEDESK 705 G3	CZC8147F7F	2018-0098
PC	HP	ELITEDESK 705 G3	CZC8147F7L	2018-0098
PC	HP	ELITEDESK 705 G3	CZC8147F7C	2018-0098
PC	HP	ELITEDESK 705 G3	CZC8147F7K	2018-0098
PC	HP	ELITEBOOK 850 G3	5CG8380769	2018-0183
PC	HP	ELITEBOOK 850 G3	5CG838077B	2018-0183
PC	HP	PRODESK 600 G2	CZC72578YK	2017-0091
PC	HP	PRODESK 600 G2	CZC6477TMJ	2017-0015
PC	HP	PRODESK 600 G2	CZC7257C0Q	2017-0091
PC	HP	PRODESK 600 G2	CZC7257C1B	2017-0091
PC	HP	PRODESK 600 G2	CZC72578YR	2017-0091
PC	HP	PRODESK 600 G2	CZC72578Y6	2017-0091
PC	HP	PRODESK 600 G2	CZC647BP20	2017-0015
PC	HP	PRODESK 600 G2	CZC647BP1T	2017-0015
ECRAN	HP	LA1951G	CNK1330NRV	2011-122
ECRAN	HP	LA1951G	CNK1430Y7X	2011-122
ECRAN	HP	LA1951G	CNK1330NRJ	2011-122
ECRAN	HP	LA1951G	CNK1330NRR	2011-122
ECRAN	HP	LA1905WG	CNC94408GX	2010-0059
ECRAN	HYUNDAI	X93S	X93SND SHE8803680	2008-1296
ECRAN	IYYAMA	B1906S	11016G0C02275	2011-0025
ECRAN	IYYAMA	B1906S	11016G0C02269	2011-0025
ECRAN	DELL	P2312HT	CN0D7C74744451AQCUI1L	2012-0043
ECRAN	DELL	P2312HT	CN0D7C74744451AQBRYL	2012-0043
SWITCH	HP	A5500	CN43FGG08V	
SWITCH	HP	A5500	CN43FGG0D1	
SWITCH	HP	A5500	CN43FGG0DW	

2°. Les matériels roulants

Véhicule réformé avec vente										
Type	Marque	Modèle	Immat.	1ère mise en service	Etat général	Km	Carburant	Nb de places	Obs	N° d'inventaire
VLD	RENAULT	MEGANE	EE-728-AZ	20/07/2016	Moyen	189 636	GO	5		2016-0095

3°. Les matériels de santé

Type	Marque	Date d'achat	N° de série	Etat général	N° d'inventaire
PM50R	CORBEN	10/02/2021	19004400009	Réparation impossible	2021-0025
PM50R	CORBEN	10/02/2021	18120200156	Réparation impossible	2021-0025
PM50R	CORBEN	20/08/2021	19040400001	Réparation impossible	2021-0210

* * * * *

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) dans ses parties législatives et réglementaires relatives aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

VU le rapport du président BUR n° 2023/6-5 ;

VU l'exposé des motifs ci-dessus ;

Les membres du bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ▶ procèdent à l'aliénation de ces matériels ;
- ▶ autorisent le Président ou son délégué :
 - à procéder à la vente des matériels présentant une valeur vénale significative ;
 - à céder à titre gratuit les matériels, le cas échéant, aux personnels qui en font la demande ou aux associations reconnues d'utilité publique ;
 - à faire procéder à la destruction des autres matériels (recyclages) ;
- ▶ informent que le Tribunal Administratif de MARSEILLE peut être saisi :
 - par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification ;
 - par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération sera rapportée devant le prochain Conseil d'Administration.

Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration du SDIS 05,
compte tenu de la réception en
Préfecture le : **20 DEC. 2023**
et de la publication-notification
le : **20 DEC. 2023**

Pour extrait certifié conforme,
Le président,
Marcel CANNAT

Pour le président du conseil d'administration
et par délégation,
Le directeur départemental,
Colonel hors classe Alain JUGE